

Date publication : 10/04/2024

N° 2024-020

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE**  
**DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**  
**COMPORTANT LES LAURÉATS DES CONCOURS SESSIONS 2019, 2021 ET 2023**

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2018-110 du 19 décembre 2018 portant ouverture des concours externe et interne d'accès au grade de rédacteur territorial (session 2019) ;

Vu l'arrêté n° 2020-022 du 10 avril 2020 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial à compter du 10 avril 2020 ;

Vu l'arrêté n° 2020-048 du 22 août 2020 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial à compter du 22 août 2020 ;

Vu l'arrêté n° 2021-002 du 20 janvier 2021 portant ouverture des concours externe, interne et 3<sup>e</sup> voie d'accès au grade de rédacteur territorial (session 2021) ;

Vu l'arrêté n° 2022-008 du 10 février 2022 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial à compter du 10 avril 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2022-020 du 15 avril 2022 fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur comportant les lauréats des sessions 2017, 2019 et 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2023-034 du 26 juin 2023 fixant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur comportant les lauréats des concours sessions 2019 et 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2024-013 du 1<sup>er</sup> mars 2024 fixant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur comportant les lauréats des concours sessions 2019, 2021 et 2023 ;

Considérant les nominations stagiaires, intervenues depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024, de lauréats des sessions 2019, 2021 et 2023 qu'il convient de radier de la liste ;

Considérant qu'il convient de fixer une unique liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial comportant :

- Les lauréats de la session 2019 du concours de rédacteur ayant bénéficié des prolongations d'inscription instaurées par l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée, susvisée (prolongation de 105 jours) et par l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée, susvisée (prolongation de 304 jours) soit jusqu'au 23 mai 2025 ;
- Les lauréats de la session 2021 du concours de rédacteur réinscrits pour une 3<sup>ème</sup> année à compter du 10 avril 2024 jusqu'au 9 avril 2025 ;
- Les lauréats de la session 2023 du concours de rédacteur inscrits de droit pour deux années à compter du 4 mars 2024 soit jusqu'au 3 mars 2026 ;

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

## ARRETE :

### Article 1 :

A compter du 10 avril 2024, la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur, après réussite au concours, est fixée conformément à la liste ci-dessous. Cette liste comporte **147 lauréats**. La limite de validité de la présente liste d'aptitude est fixée **au 9 avril 2025**.

ACHOUR	Mathilde	BAGRIN	Sonia
ALLARD	Aurélien	BAZILE-SENECHAL	Hélène
AUDIN	Cécile	BAZIN	Sandra

BECAUD	Coralie	DEMONCAY	Cécilia
BELLOCHE	Amélie	DOCQUINCOURT	Louisa
BERTRAND	Christine	DUGUE	Isabelle
BILLAUD	Laurence	EUSTACHE	Aurelie
BIRON	Emilie	FIXOT	Anne-Florence
BODET	Bérénice	FOURNIER	Séverine
BODIN	Julie	GADBIN	Céline
BONNAMY	Aurélie	GADBIN	Claire
BONNAUD	David	GAILLARD	Cécile
BONNEAU	Sandrine	GAUTRON	Xavier
BONNIN	Amandine	GENDRON	Prudence
BOUARD	Aline	GOT	Anne-Sophie
BOUFFARD	Charlène	GRAVOUIL	Cécile
BOUFFARD	Anne-Sophie	GUERIN	Perrine
BOULAY	Noémie	GUERY	Maude
BOULLARD	Isabelle	GUIBERT	Marie-Laure
BOURBON	Gaëtane	GUIBERT	Cassandra
BOURET	Amélie	GUILLOU	Lucie
CAIGNARD	Isabelle	GUYON	Lily
CARIOCA	Anne-Marie	HARDY	Nelly
CHAVANCE	Madeleine	HAUMONT	Hélène
CHEVALIER	Clara	HAVARD	Laëtitia
CHEVALIER	Christelle	JEANTET	Natacha
CHICOYNEAU DE	Marie-Solène	JEUSEL	Camille
LAVALETTE		KEUNEBROEK	Chloé
CHOUTEAU	Eloïse	LABOULAIS	Clotilde
CHUPIN	Aurélie	LAFFARGUE	Marion
COBIGO	Agathe	LAIGLE	Sarah
COQUIN	Yvan	LAUNAY	Lucie
COSSIC	Amélie	LAURENT	Adèle
COTTEREAU	Dylan	LE CORVEC	Virginie
COULON	Sandra	LE MEILLOUR	Stéphanie
COUSSEAU	Fanny	LEFORT	Camille
COUTANT	Florence	LEGENDRE	Sabrina
COUTON	Solène	LEROUX	Nathalie
COUËDEL-ANNEIX	Vanessa	LEVIN	Louise
CROCHET	Christel	LHUIILLIER	Laurence
DANIEAU	Lisa	LOISEAU	Amélie
DANTO	Mélanie	LOTTET	Stéphanie
DAVIET	Ludivine	LUCAS	Jean-Louis
DE MARTINI	Julia	MAINGUY	Marie
DEH	Marie-Noëlle	MARCHAU	Laurène
DELAIRE	Adélaïde	MASSON-GODEFROY	Kim
DELPECH	Karine	MATRINGHEN	Claire
DELUMEAU	Céline		

MAUDET	Audrey	PREVOST	Aurore
MAURICE	Fanny	RAPIERA	Christelle
MEKKAOUI	Nissrine	RETAILLEAU	Emmanuelle
MERCERON	Eloïse	RICOLLEAU	Antoine
MERCIER	Florence	RIPOCHE	Fabienne
MERLET	Eléonore	RIQUEZ	Hélène
MIGNON	Laetitia	SAMSON	Sylvie
MOALLIC	Zoé	SIDOLI ROCHER	Marion
MORICE	Nolwen	SILAKHAL	Laura
MORTIER	Clémence	SIMO	Daphné
NICOLLEAU	Charline	SONNET	Elodie
OGIER	Véronique	SOUCHET	Emilie
OLESSONGO	Stéphanie	SOUCHET	Patricia
ORGERIT	Elise	TABI	Ibtissem
PABOEUF	Sandrine	TELLECHEA	Laetitia
PAILLER	Angèle	TENNIER	Orlane
PANON	Benoît	TESSIER	Marion
PECHER	Hugo	THERAUD	Coralie
PEROCHEAU	Hélène	THIBAUD	Sylvie
PEUVION	Aurore	TIGER	Florine
PHILIPPEAU MASSON	Marion	TOUGERON	Jessica
PICHARD	Valérie	TROUVE	Pierre-Yves
PIEDAGNEL	Ségolène	VICTOR-PERDRIEAU	Chloé
PIERRE	Amandine	VIE	Sandy
PIETTE	Marie-Audrey	VILLENEUVE	Adèle
PINEAU COLOU	Sylvie	VILQUIN	Marine
PLESSIS	Camille		

**Article 2 :**

L'inscription sur une liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Avant tout recrutement d'un lauréat, la collectivité devra s'assurer auprès du Centre de Gestion de la Vendée de la validité de l'inscription sur liste d'aptitude en sollicitant auprès du service concours une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude.

**Article 3 :**

La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du département de la Vendée.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à La Roche-sur-Yon,

**LE PRÉSIDENT,**

**Eric HERVOUET**